énergie environnement

Groupe WATT&Co

En partenariat avec BANQUE des TERRITOIRES

Projet éolien de Noailhac

Commune de Noailhac
CA Castres-Mazamet, Tarn (81)

30 Juin 2026

Benoît BABY, Chef de projet Urbaniste – Watt&Co
Mathieu VIVIEN, chargé de dialogue territorial - JPee
Robin KERDAVID, chef de projet éolien - JPee



Pourquoi développer l'énergie éolienne ?

Une urgence mondiale (COP21)
Limiter le réchauffement climatique à 2° celsius

Une exigence européenne (Directive REDIII) :
Atteindre 42,5 % d'EnR dans la consommation d'énergie en Europe d'ici 2030

Des objectifs nationaux (PPE3)
31 GW en 2030
35-40GW en 2035

Des objectifs régionaux (SRADDET) - REPOS version 2
3000 MW éolien installés sur le territoire à horizon 2030

Des objectifs locaux - PCAET 2022-2028 Castres Mazamet :
« l'objectif de l'agglomération serait de développer les énergies renouvelables et à tendre vers une production de 36% d'ici 2030, 52% d'ici 2040 puis 90% d'ici 2050 par rapport à 2017. Le développement des énergies renouvelables sera conditionné à la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers. » p40 de la Stratégie Territoriale du PCAET.
https://toten-occitanie.fr/retours_experiences/le-pcaet-2022-2028-de-l

→ 309 GWh en 2017 = ~20 % d'énergie renouvelable dans la consommation du territoire : Objectif 2030 = 420 GWh

L'ÉOLIEN AUJOURD'HUI EN CACM

Energies Renouvelables (ENR)	Etat des lieux en 2017 (GWh)	Etat des lieux en 2019 (GWh)	Potentiel de production d'ENR maximum (GWh)	Objectifs de production d'ENR CACM d'ici 2050 (GWh)
Eolien	0,00	33,60	250,00	133,60

Etat des lieux de l'éolien dans la CA (2026)

Parc éolien de Labruguière Puech Megé
- 8 éoliennes de 2,5 MW (puissance totale du parc :20 MW)
- Production annuelle de 33,60 GWh/an

Projet éolien de Boissezon (autorisé) :

- 6 éoliennes pour une puissance totale du parc comprise entre 12 et 18 MW
- Production estimée de 32 GWh/an

Total de 65,6 GWh/an produit (*si on considère la mise en service du projet éolien sur la commune de Boissezon*)

→ **Soit : 49,10 % des objectif du PCAET de 2050**

Pourquoi développer l'énergie éolienne ?

L'ÉOLIEN AUJOURD'HUI



49,6 TWh
produits en 2025*
l'équivalent de la consommation d'électricité
de 22 millions de personnes

24 GW installés en 2025



9,1 %
de la production électrique nationale en 2025*



2,1 milliards d'€
De recettes fiscales locales générées par les EnR en 2024
(étude SER)
16 milliards d'euros de recettes générées pour les finances publiques contre **8 milliards de dépense**, depuis 2010
Eolien + solaire
(Réseau Action Climat – Théo Fiquet mission « Lévy-Tuot »)

**Bilan électrique 2025, RTE*

Des recettes qui profitent d'abord aux communes

77 %

de ces recettes vont au budget des communes et des communautés de communes, soit : **1,579 milliards d'€***

Les recettes fiscales générées par l'éolien terrestre représentent

23 %

Du total des recettes des communes de moins de 500 habitants*

**Données issues de l'étude « Emploi et fiscalité dans les énergies renouvelables », par le SER et Colombus consulting, publiée en février 2026*

WATT & Co, **entreprise familiale** fondée en 2009, développe et exploite en France **des centrales hydroélectriques, photovoltaïques et de stockage.** Ancrés dans les territoires, nous accompagnons **les collectivités, les agriculteurs et les entreprises** dans la transition énergétique.

+100 MWc

En exploitation

+ 300

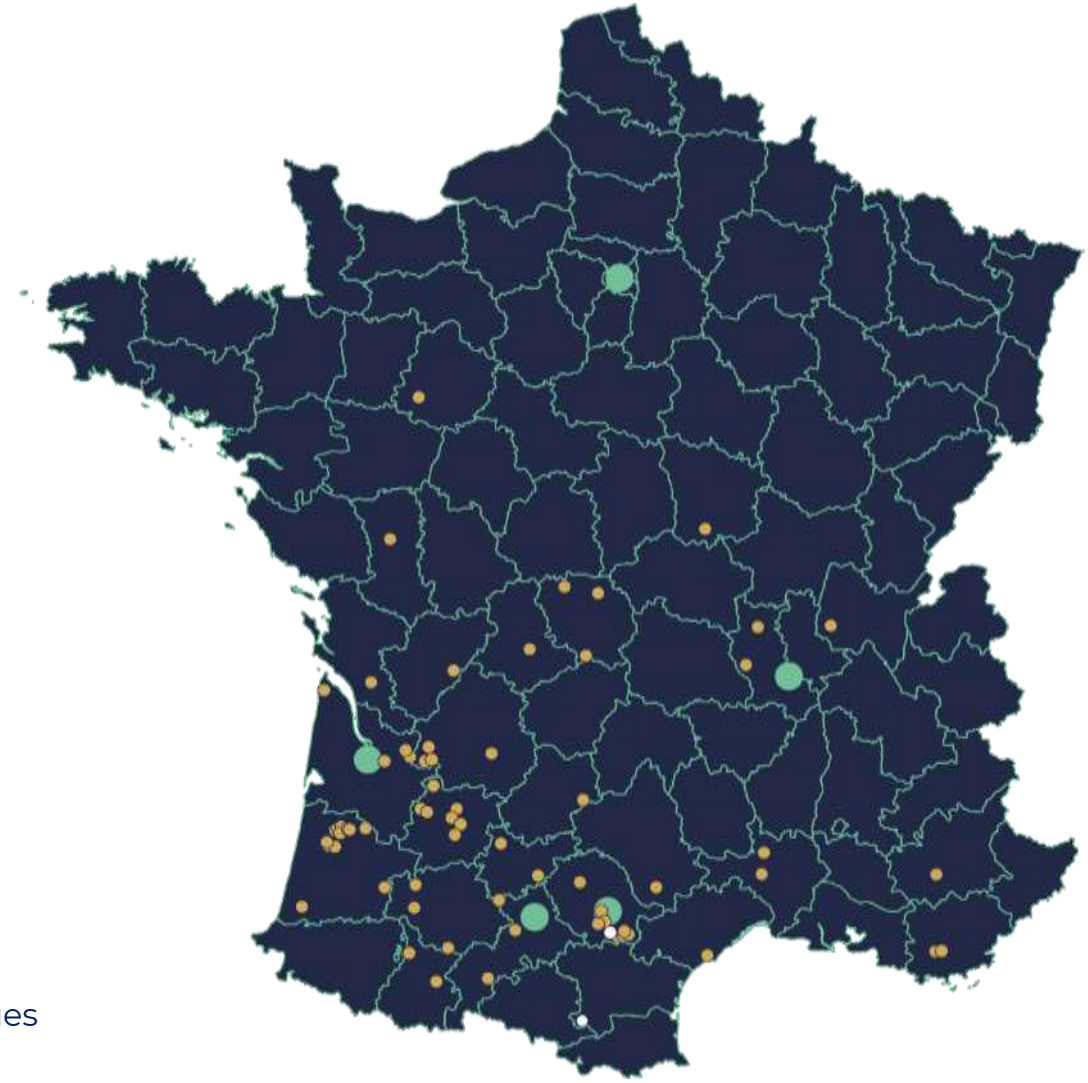
Centrales en exploitation & construction

+1,5 GWc

En développement & construction

+650

Centrales en développement



Nos agences

Nos centrales photovoltaïques

Nos centrales hydroélectriques

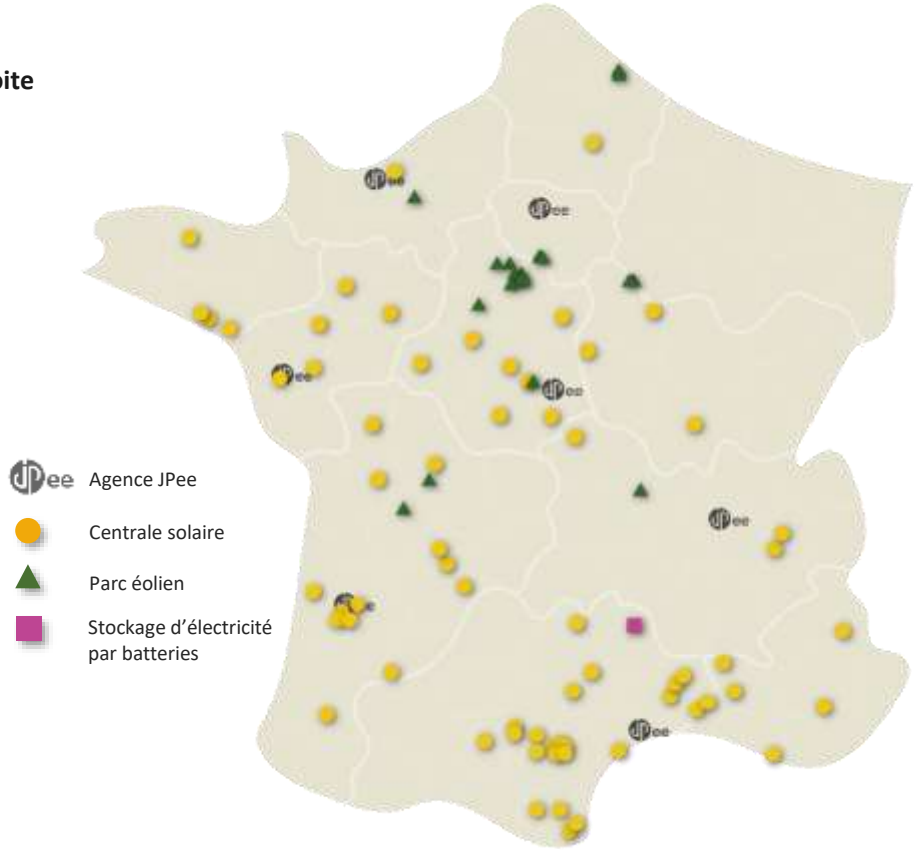
Notre carte d'identité

Producteur français et indépendant d'énergies 100 % renouvelables

Depuis 2004, JP Energie Environnement (JPee) **développe, finance, construit et exploite** des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques en France.

Co-actionnariat (34 %)

BANQUE des TERRITOIRES



IMPLANTATIONS ET OUVRAGES

274 MW
18 parcs éoliens
100 éoliennes

354 MW
71 centrales solaires

485 MW
en construction ou prêts à l'être

3 GW
en cours d'études

CHIFFRES CLÉS

180 salariés
au 1er janvier 2026

863 000 MWh produits
en 2025

422 000 tonnes de CO_2
évitées en 2025

388 000 personnes alimentées
en 2025

80,9 millions €
de chiffre d'affaires
issus de la vente d'électricité en 2025

Nos métiers

FINANCEMENT
Montage financier : fonds propres et dettes bancaires, ouverture à l'investissement local

CONSTRUCTION
Pilotage des chantiers depuis les phases d'avant-projet jusqu'à la mise en service

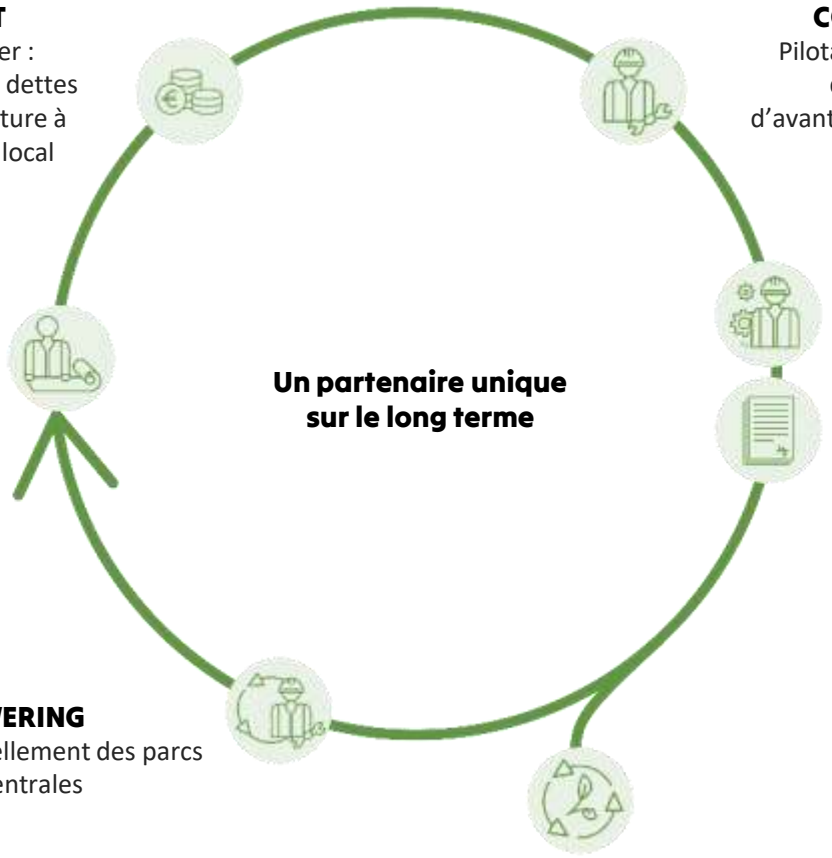
EXPLOITATION
Pilotage de l'exploitation et de la maintenance des parcs et des centrales

VENTE DE L' ÉLECTRICITÉ
Optimisation des modalités de vente de l'électricité via différents mécanismes (Appels d'offres CRE,PPA,...)

DÉMANTÈLEMENT
Remise en état des sites et revalorisation des matériaux

REPOWERING
Renouvellement des parcs et des centrales

DÉVELOPPEMENT
De la prospection à l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives



Historique du projet

2023 - 2024

Définition d'une ZAEnR sur la commune de Noailhac :

- Concertation du 27/12/2023 au 26/01/2024
- Délibération du conseil municipal pour définir cette ZAER

2025

- **Définition d'un partenariat entre JPee et Watt&Co**
- **Rencontre du conseil municipal de Noailhac :**
  - Délibération de la commune pour l'utilisation des chemins
- **Contractualisation foncière avec les propriétaires**
- **Préfaisabilité technique :**
  - Avis favorable concernant les contraintes de l'armée
  - Recherche des éventuelles contraintes aéronautiques liées à l'aérodrome de Castres-Mazamet en l'absence d'avis de la DGAC

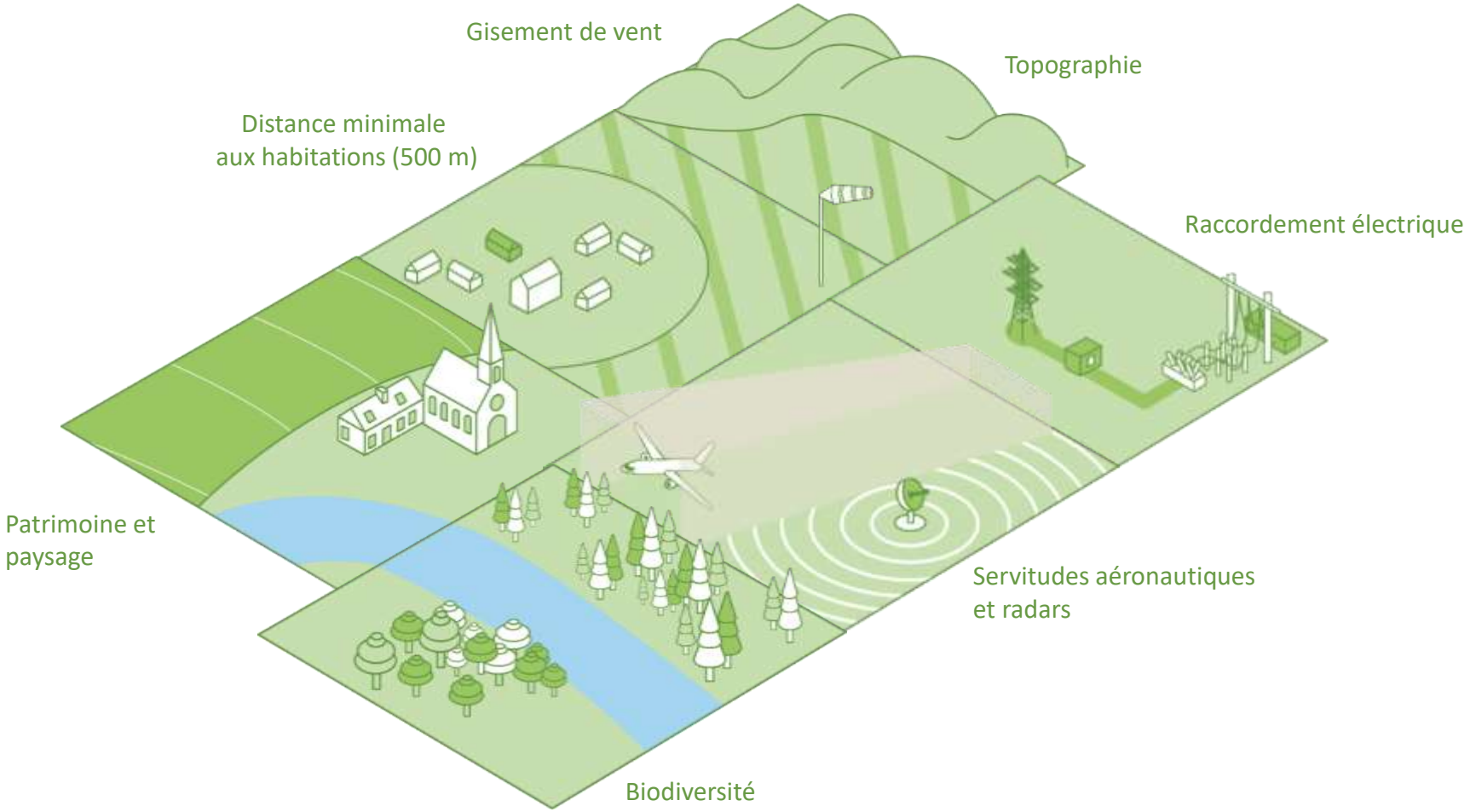
2026

- **Étude aéronautique**
  - Conclut à la faisabilité du projet et la compatibilité avec les procédures d'approche de l'aérodrome de Castres-Mazamet

- **PNR du Haut Languedoc**
  - Projet qui ne respecterait pas la charte du PNR

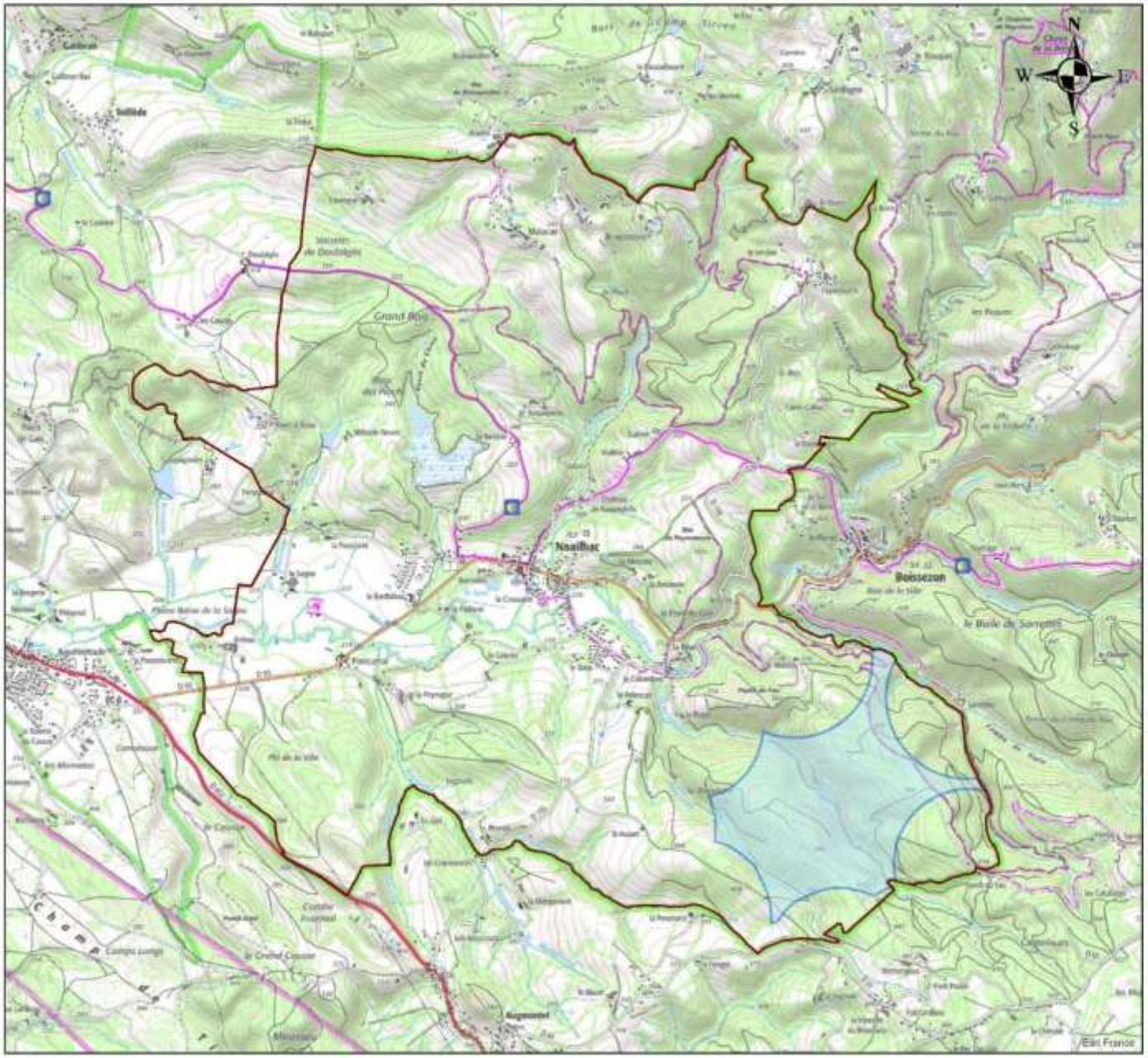


Identification de la zone d'étude



Principales servitudes et contraintes à prendre en compte

Présentation de la zone d'étude



Zone potentielle

Commune de Noailhac

Zone potentielle

ZIP à **500 mètres** des habitations

Deux variantes de hauteur:

180 m bdp – 33 703 GWh/an
Foyers alimentés : ~15 161

165 m bdp - 32 310 GWh/an
Foyers alimentés : ~14 534

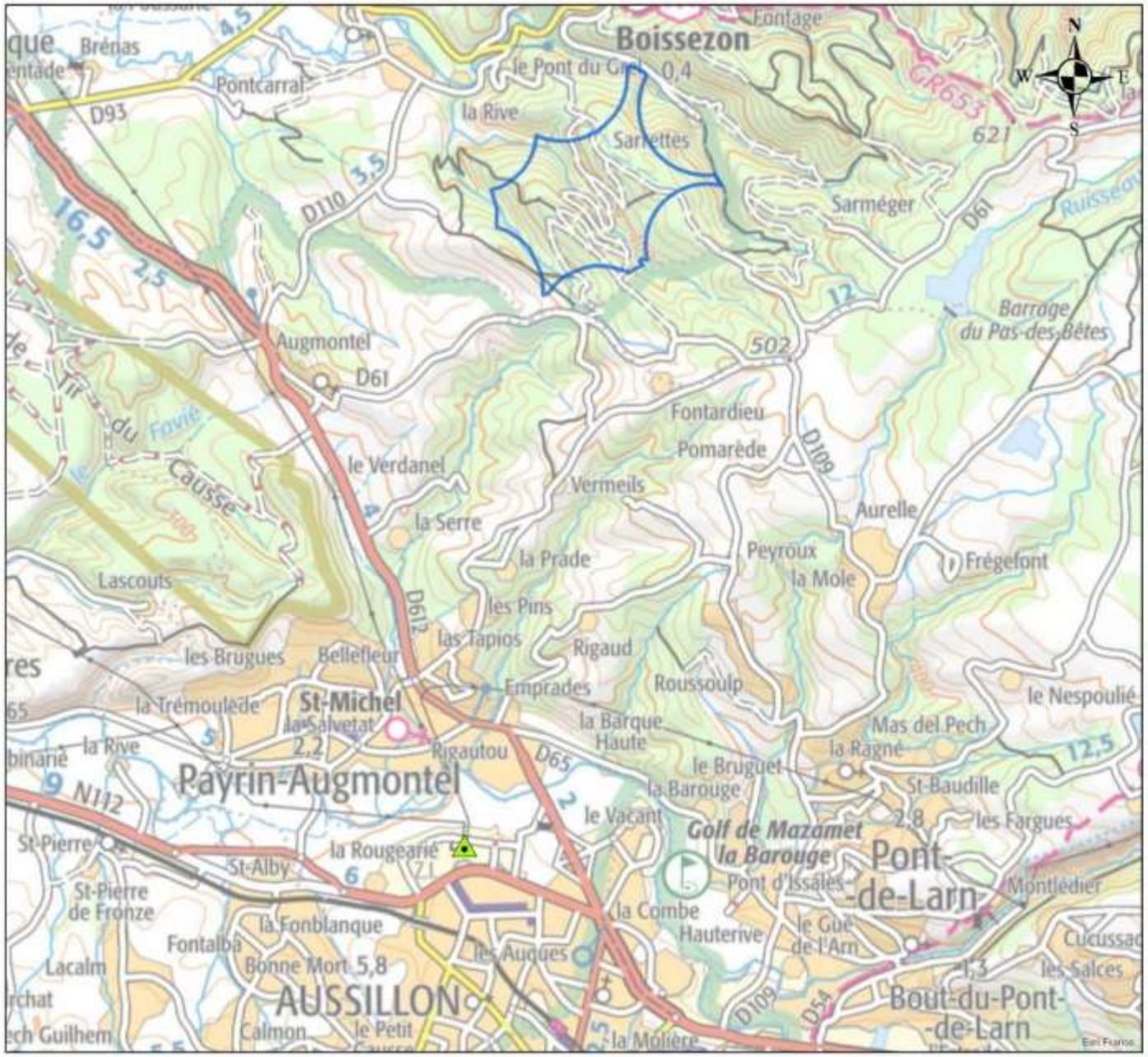
Noailhac (81)

18/03/2025

0 1 2 km

énergie environnement

Présentation de la zone d'étude



Carte du raccordement

- Poste source de Mazamet
- Zone d'implantation potentielle
- Zone tampon de 20 km au projet

Raccordement : poste source de **MAZAMET, 5,11 km** par la route

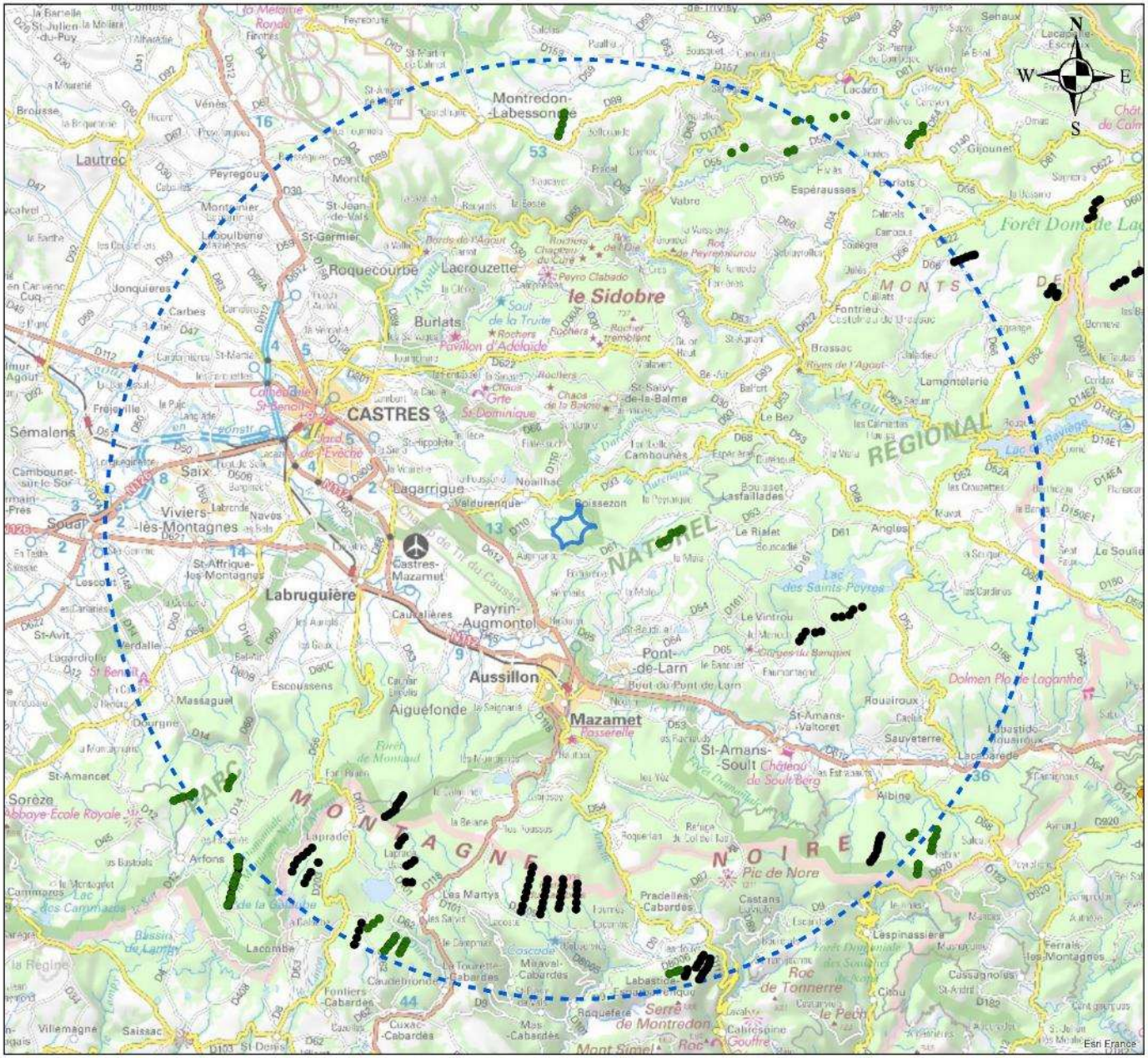
Noailhac (81)

03/06/2026

0 0,5 1 2 km

énergie environnement

Contexte éolien



Contexte éolien

Statut

- En fonctionnement
- Autorisé
- En instruction
- Zone d'implantation potentielle
- Zone tampon de 20 km au projet

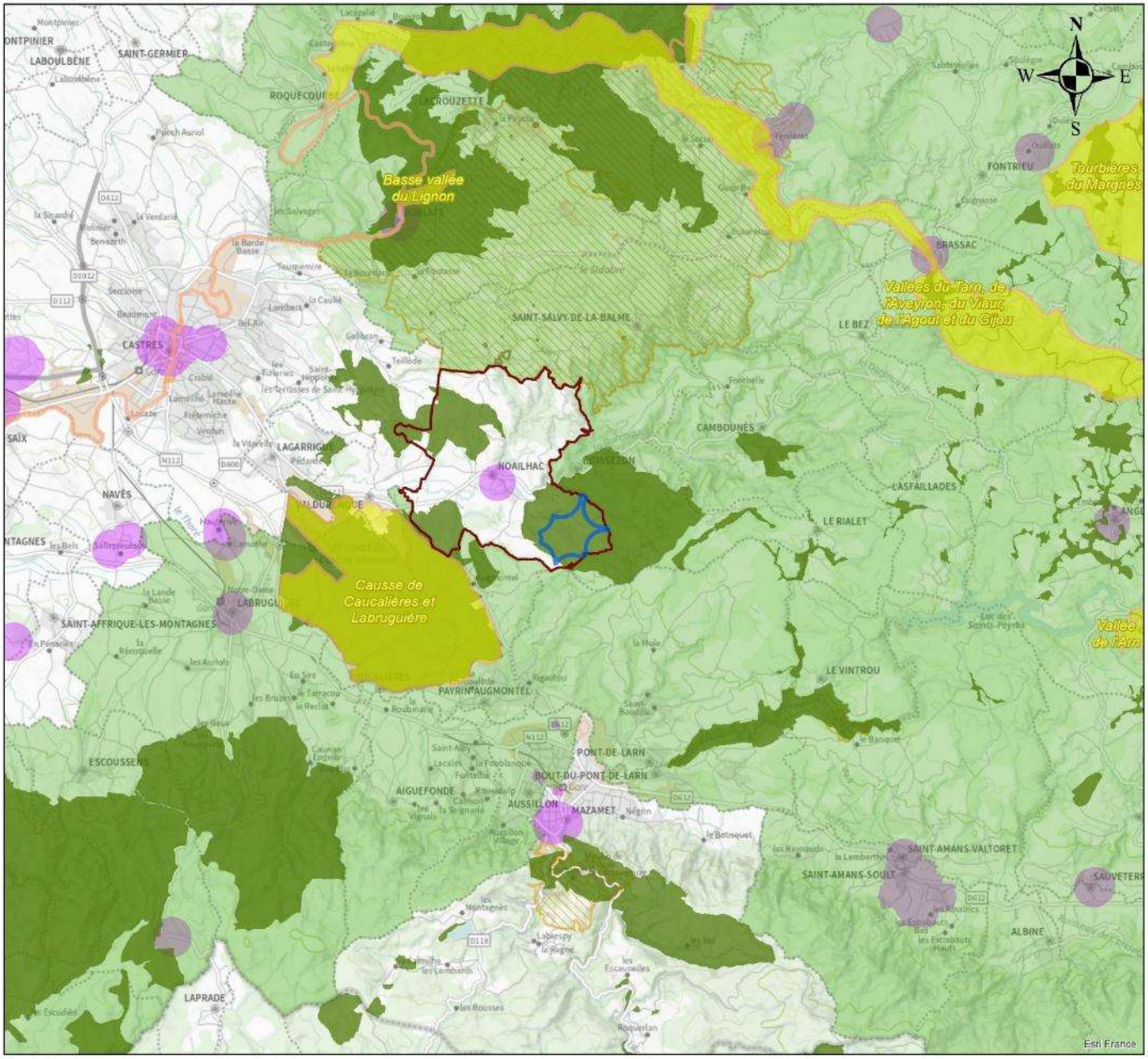
Noailhac (81)

01/04/2026

0 5 10 km

énergie environnement

Sensibilités environementales et patrimoniales



Sensibilités environnementales et patrimoiales

Zone d'implantation potentielle

Commune de Noailhac

Environnement

Site Natura 2000

Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique 1

PNR du Haut-Langedoc

Patrimoine

Monument historique 500m

Site classé

Site inscrit

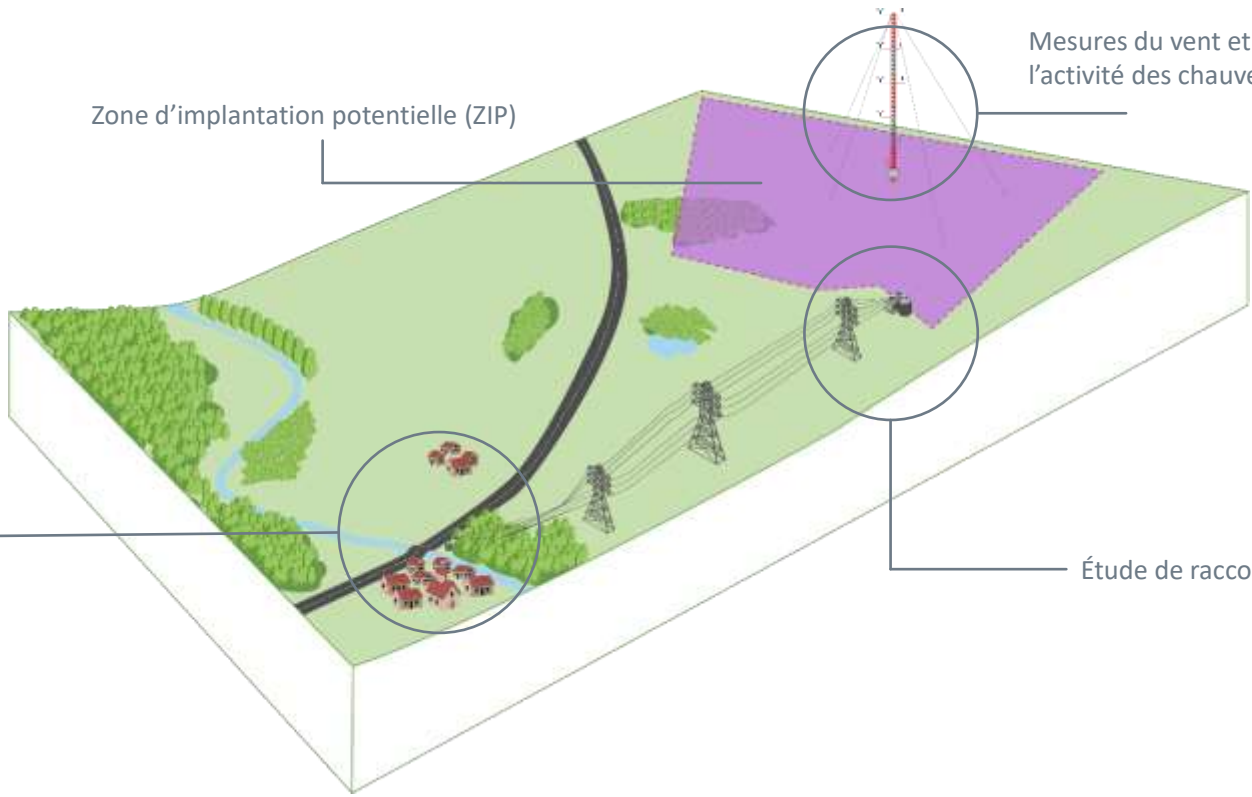
Noailhac (81)

03/06/2026

0 0,5 1 2 3 4 5 6 7 8 km

énergie environnement

Etudes à réaliser



Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Mesures du vent et de l'activité des chauves-souris

Étude écologique

Étude paysagère

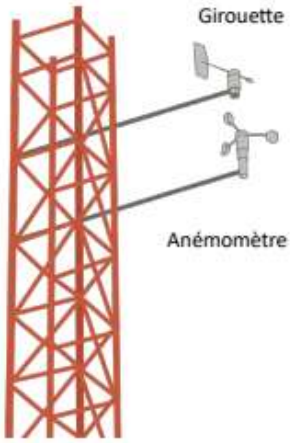
Étude acoustique

Étude de raccordement

Définition de l'implantation optimale (localisation, nombre et modèle d'éoliennes)

Mât de mesure





A quoi sert un mât de mesure ?
- Evaluer le potentiel éolien d'un site
- Caractériser la vitesse vent et la direction
- Etudier l'activité des chauves-souris en hauteur

→ Ceci pour optimiser l'implantation des éoliennes, estimer la production d'électricité et caractériser l'activité des chiroptères

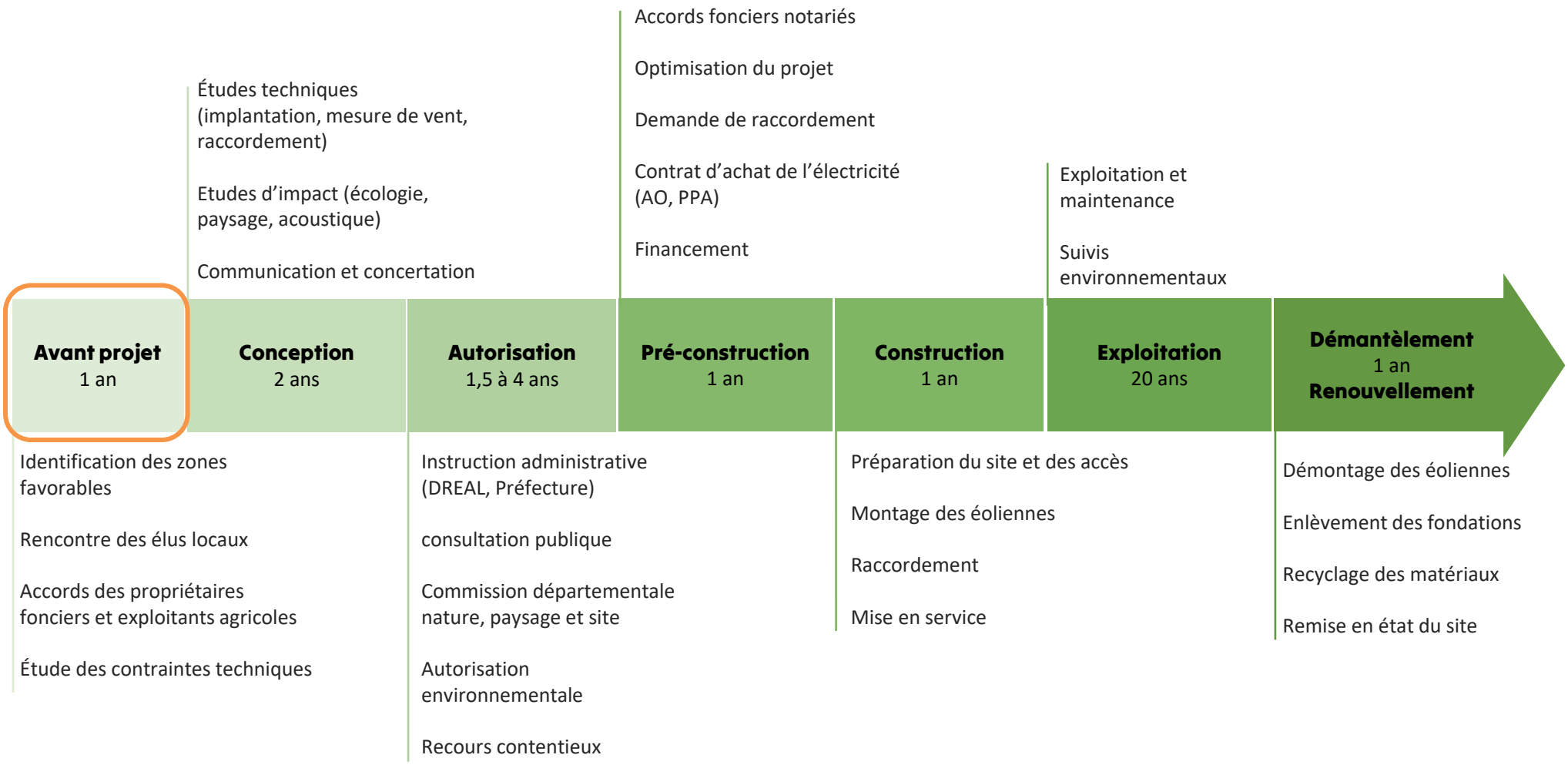
Combien de temps ?
- 1 an minimum (cycle biologique)

Quels équipements ?
- Structure en treillis fixée par 3 haubans
- 6 anémomètres (mesure la vitesse de vent)
- 2 girouettes (direction du vent)
- Capteurs de température et de pression atmosphérique
- Balisage lumineux

Quelle hauteur du mât ?
- De 100 à 140 mètres



Etapes d'un projet



Favoriser le dialogue territorial

Mise en place d'actions d'information et de concertation à destination des élus et riverains

Signataire de la charte de bonnes pratiques



Identification des besoins et des attentes



Lettres d'information



Permanences publiques



Site web dédié



Organisation de visites de chantier



Inauguration de parc



Animation avec les scolaires



Portes ouvertes des parcs en exploitation

Mesures en faveur des riverains

AIDE A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Aide financière aux foyers de la commune (travaux de rénovation énergétique)

- **1 000 €** maximum par foyer
- Unique et forfaitaire
- Au démarrage de la construction du parc éolien

Budget global

20 000 €

Travaux éligibles et montants

- Isolation des combles ➲ **500 €**
- Isolation des murs intérieurs ➲ **500 €**
- Isolation des murs extérieurs ➲ **1000 €**
- Changement fenêtre ➲ **300 €/fenêtre**

JPee travaille avec **COZYNERGY**, entreprise spécialisée qui réalise l'opération et assure sa mise en œuvre administrative et technique avec les riverains.

Mesures en faveur des riverains

AUTRES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT



Financement participatif

Montage d'opérations de financement participatif (de type éco-épargne) pour les riverains des parcs éoliens, afin de leur faire bénéficier des retombées financières



Bourse aux arbres

Mise à disposition d'arbres fruitiers pour les riverains, afin de recréer la ceinture arborée autour des bourgs et des hameaux.

Mesures en faveur des riverains



AUTRES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Autoconsommation collective (ACC) pour faire bénéficier aux habitants d'une énergie à un tarif privilégié et issu de la production solaire

Plusieurs solutions peuvent être envisagées :

→ Lancer une opération d'ACC pour faire profiter de l'ACC à partir d'un projet de Watt&Co existant

→ Accompagner la collectivité sur le plan juridique et administratif pour la mise en place d'une opération d'ACC avec des producteurs identifiés sur la commune et des consommateurs intéressés

→ Réaliser un projet photovoltaïque avec la commune en vue d'en faire bénéficier les habitants de la commune

Retombées économiques pour la commune

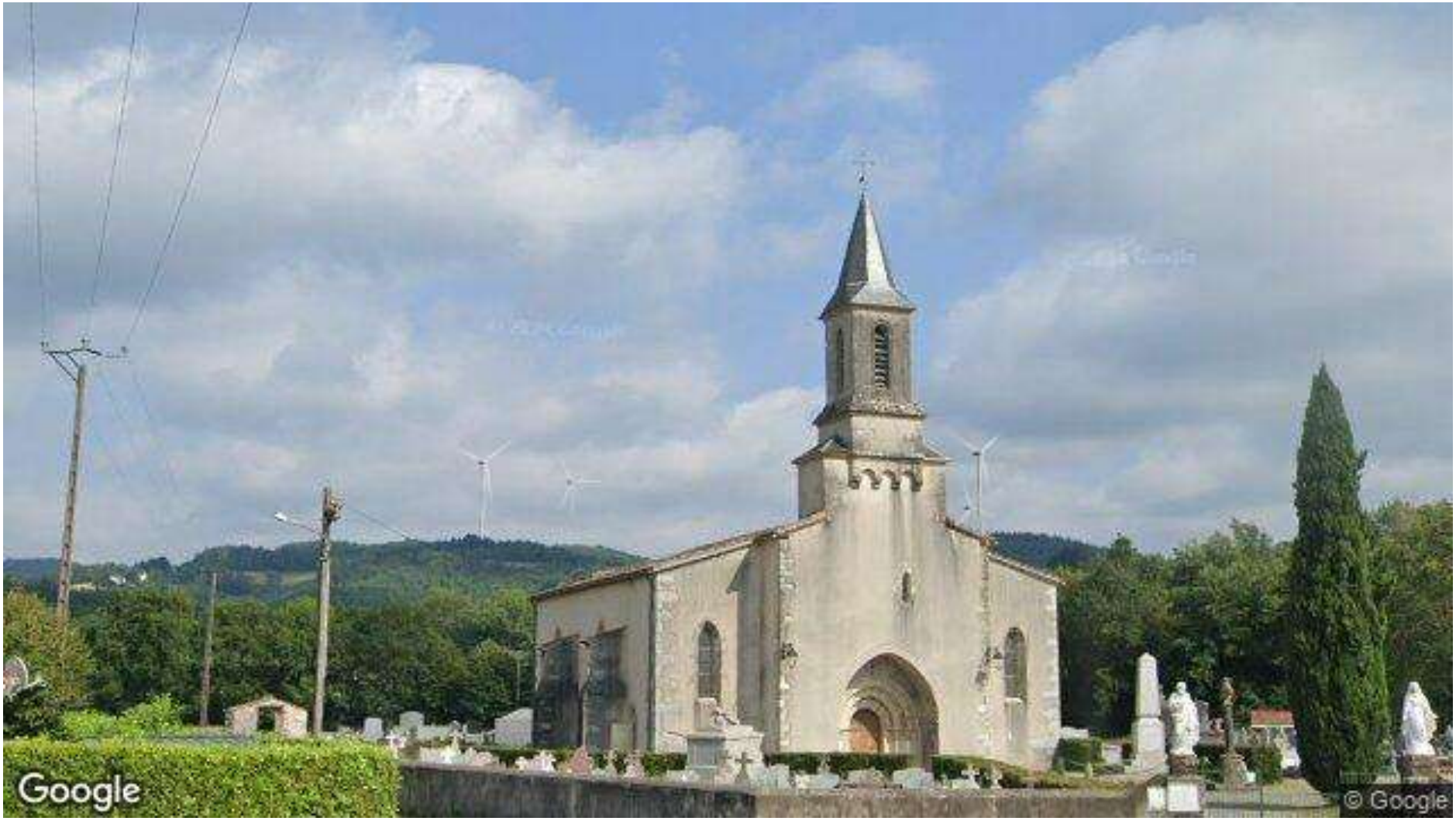
4 ÉOLIENNES DE 4 MW

Fiscalité communale	**36 012 €/an**
Convention communale	**16 000 €/an**
TOTAL ANNUEL	**52 012 €/an**
Complément ouverture du chantier 1ère année (1 000 €/MW)	**16 000 €**
TOTAL 1ère ANNÉE	**68 012 €**



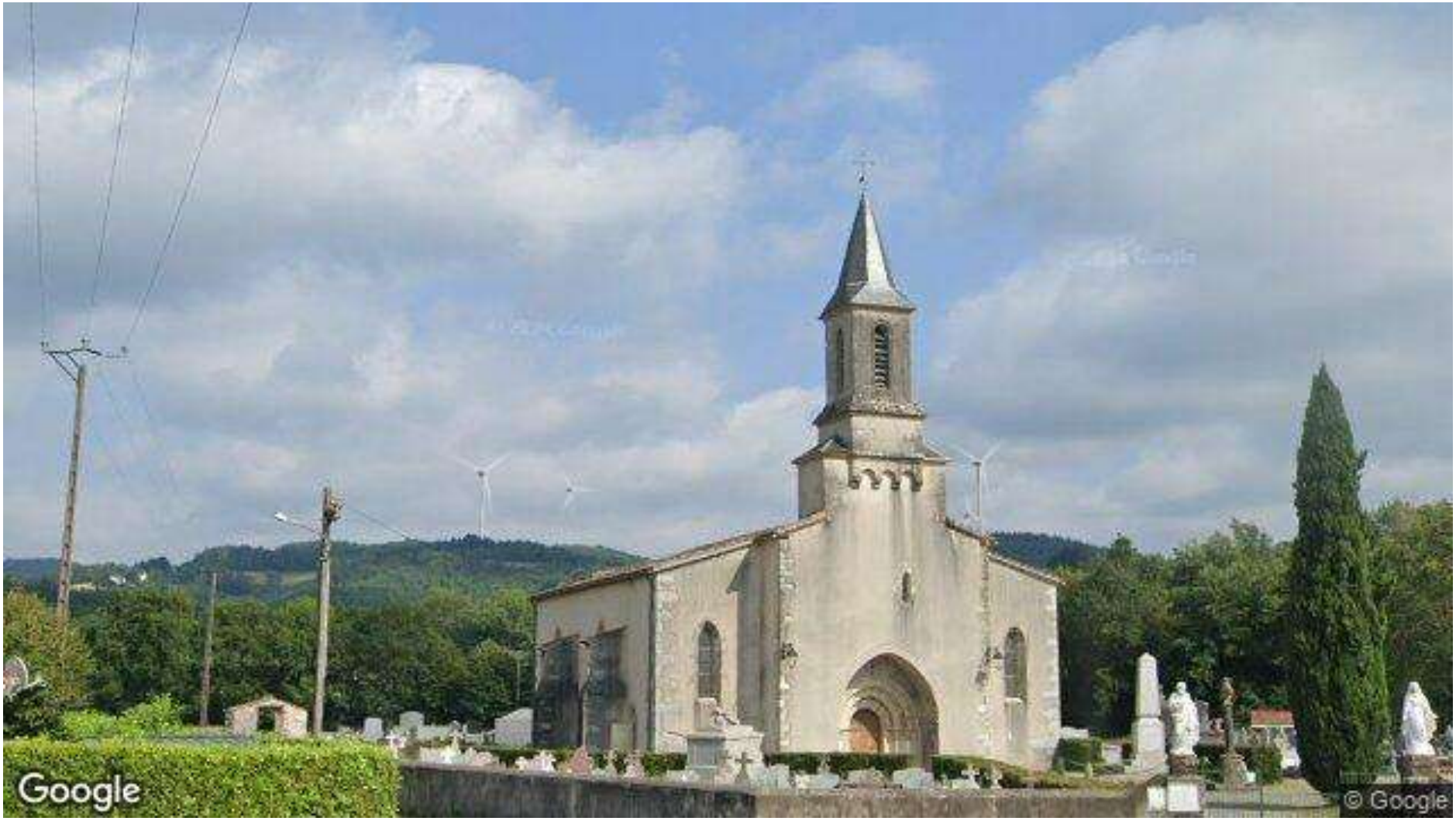
Simulation de photomontage

4 ÉOLIENNES DE 180 M BOUT DE PALE



Simulation de photomontage

4 ÉOLIENNES DE 165 M BOUT DE PALE



Synthèse de nos atouts

Entreprise 100% française

La Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts) au capital

Interlocuteur unique du développement jusqu'à l'exploitation

Retombées économiques durables pour les collectivités et les riverains

Projets adaptés aux attentes des territoires

Siège social
Caen
12 rue Martin Luther King
14280 Saint-Contest

Agence
Bordeaux
4 avenue Léonard de Vinci
33600 Pessac

Agence
Montpellier
110 rue Georges Onslow
34070 Montpellier

Agence Lyon
Flex-O Lyon Part-Dieu
191-193 Cours Lafayette
69006 Lyon

Agence Nantes
1 rue Célestin Freinet
44200 Nantes

Agence Bourges
33 allé Evariste Galois
18000 Bourges

Agence Paris
1 bis passage Duhesme
75018 Paris

jpee.fr / 02 31 43 70 00

Groupe WATT&Co

Siège social :
19 avenue de la grande armée
75116 Paris

Base opérationnelle à Mazamet :
31 Rue Houlès
81200 Mazamet

Agence Toulouse :
43 avenue Georges Pompidou – Bâtiment G
31130 BALMA

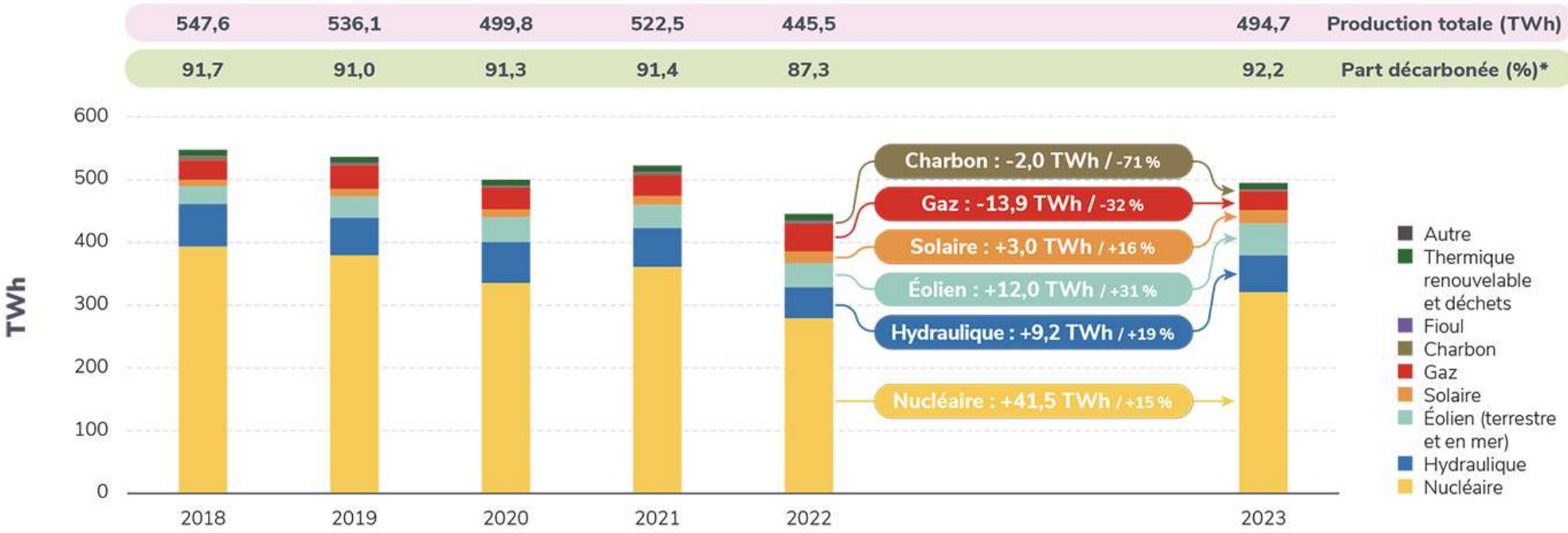
Agence Bordeaux :
2 rue Cardinal Richaud
33300 Bordeaux

Agence Lyon :
119 rue Garibaldi
69006 Lyon

- 05 67 29 04 61
- contact@groupewattetco.com

L'éolien dans le mix énergétique

Évolution de la production totale d'électricité par filière, en France, entre 2018 et 2023, et part de production décarbonée



* La production à partir de déchets ménagers est considérée renouvelable à 50 %. La production hydraulique est retranchée de 70 % de la consommation de pompage des STEP selon la Directive européenne 2009/28/CE.

Une production record en 2023
50,8 TWh (10,3%)
de part d'éolien
dans le mix électrique

Diminution au recours des combustibles fossiles
32,5 TWh (6,6%)
de part des énergies fossiles
dans le mix électrique

permettant la sécurité d'approvisionnement** et à **l'augmentation de l'offre d'électricité bas-carbone en France

la production électrique à partir du charbon n'a jamais été aussi faible : 0,17% de la production d'électricité française

Démarche Eviter, Reduire, Compenser

La biodiversité et les paysages sont pris en compte à toutes les étapes d'un projet éolien via la démarche ERC : **Éviter - Réduire - Compenser**, qui donne un cadre standardisé pour évaluer et limiter l'impact de tout projet, notamment éolien.

Bilan de la démarche ERC : prise en compte adaptée des enjeux liés à l'environnement par la mise en place de mesures proportionnées.

ÉVITER

Les mesures d'évitement sont les seules qui permettent de supprimer un impact négatif d'un projet, elles sont donc prioritaires sur la réduction et la compensation. Elles sont généralement intégrées dès la phase de conception du projet.

RÉDUIRE

Une mesure de réduction est définie après la phase d'évitement et vise à réduire les impacts négatifs, permanents ou temporaires d'un projet sur l'environnement lorsque ceux-ci ne peuvent être évités. Elle peut agir en diminuant la durée de cet impact, son intensité et/ou son étendue.

COMPENSER

Les mesures de compensation permettent de corriger les impacts résiduels, directs ou indirects du projet qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits.

ACCOMPAGNER

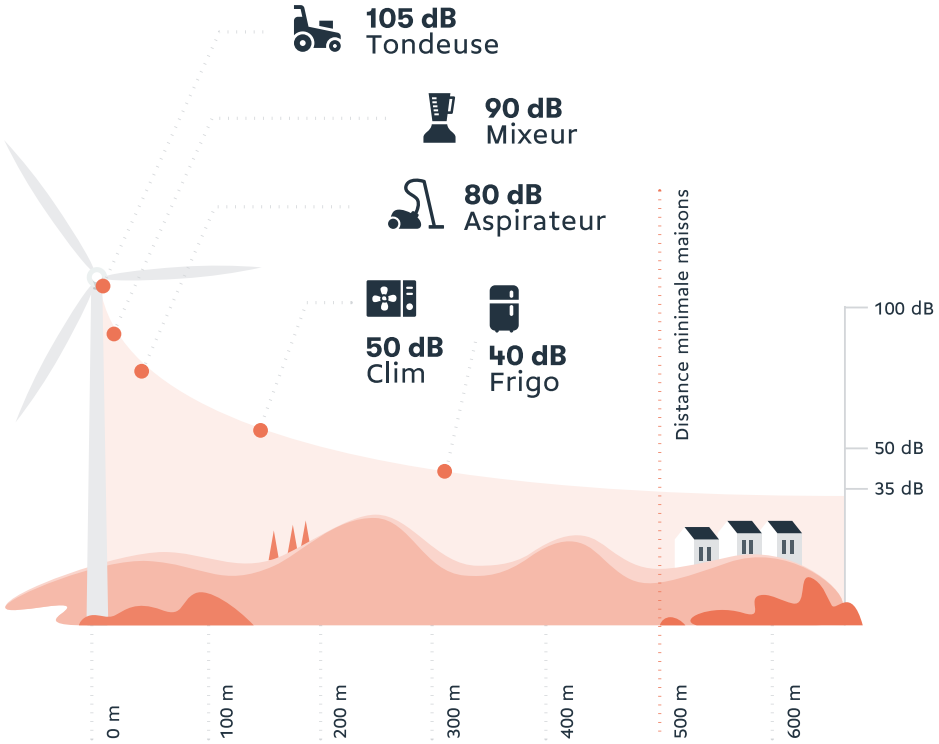
Les mesures d'accompagnement ne sont pas des obligations réglementaires, et sont proposées en complément des mesures ERC pour renforcer leur pertinence et leur efficacité.







Étude acoustique

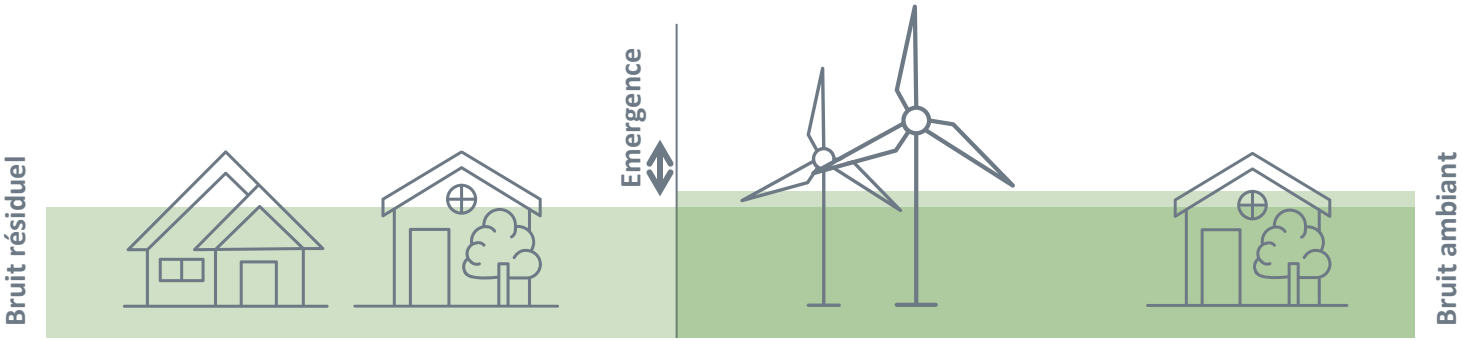


Le code de l'environnement, sous l'arrêté ICPE du 26 août 2011, règlemente l'impact acoustique des éoliennes.

« Lorsque le niveau de bruit ambiant dépasse 35 dB, la différence entre le bruit résiduel et le bruit ambiant ne doit pas dépasser 5 dB supplémentaires la journée et 3 dB la nuit. Si le niveau de bruit ambiant est inférieur à 35 dB, la mesure ne s'applique pas. **»**

Des **études acoustiques** sont réalisées dans le cadre de l'étude d'impact grâce à des sonomètres placés chez les riverains autour de la zone du projet. Ces études orientent le **choix des machines, de leur implantation et de leur bridage** afin de respecter le code de l'environnement.

Après la construction du parc éolien, une mesure de réception acoustique est effectuée afin de vérifier si les éoliennes respectent la réglementation acoustique. Si la mesure montre un dépassement des seuils réglementaires, alors **le bridage** sera adapté.



Pourquoi les éoliennes ne tournent pas ?



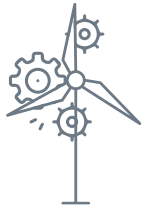
Lorsque **le vent est trop faible :** les éoliennes ne démarrent pas avec un vent *inférieur à 8 km/h*.



Lorsque **le vent est trop fort :** les éoliennes se mettent en sécurité avec un vent *supérieur à 90 km/h*.



Si des **systèmes de bridage** sont activés (acoustique, protection des chiroptères et espèces avifaunes).



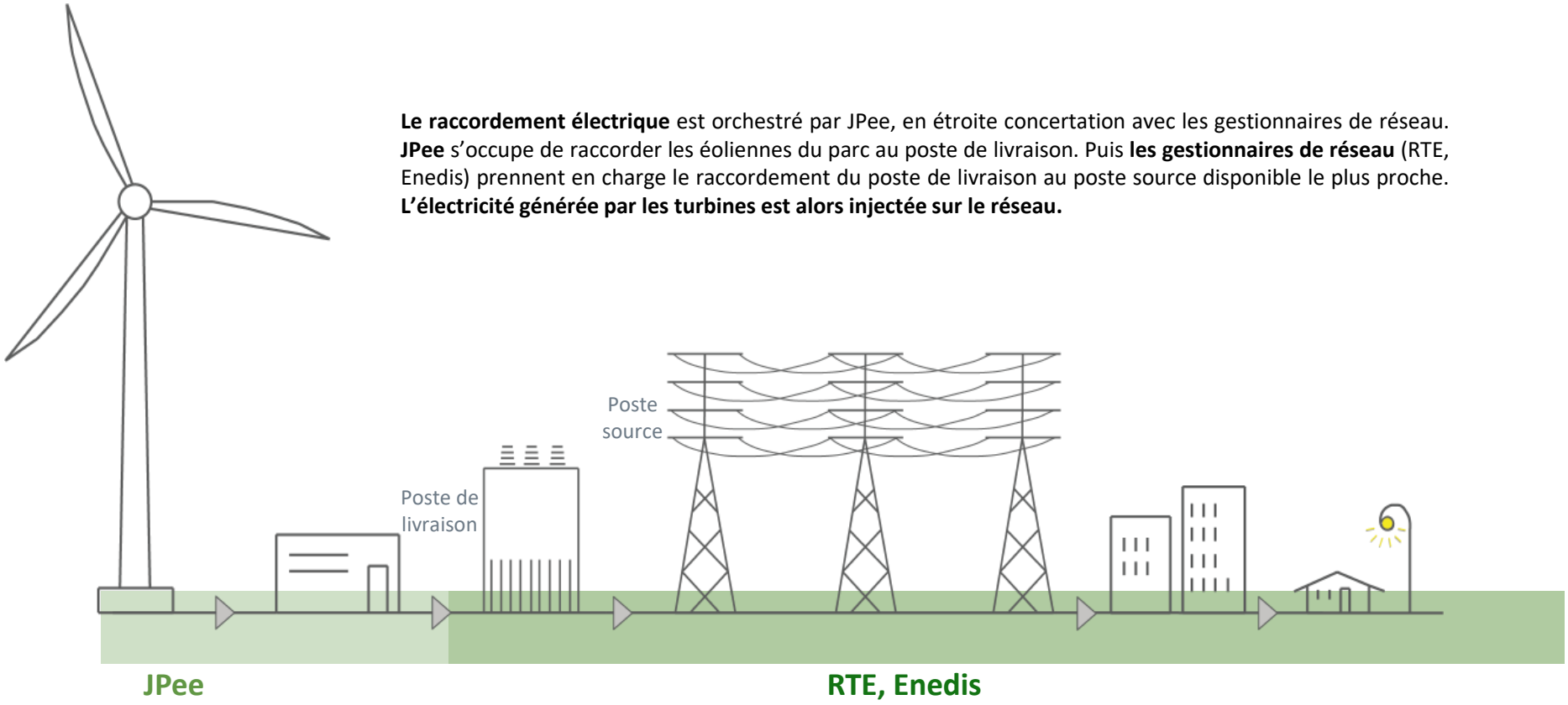
Lors d'**opérations de maintenance** et de **réparation** qui sont en cours sur les éoliennes.



Si des **travaux de déploiement**, de maintenance et de réparation des **réseaux électriques** sont en cours.

Raccordement électrique

Le raccordement électrique est orchestré par JPee, en étroite concertation avec les gestionnaires de réseau. **JPee** s'occupe de raccorder les éoliennes du parc au poste de livraison. Puis **les gestionnaires de réseau** (RTE, Enedis) prennent en charge le raccordement du poste de livraison au poste source disponible le plus proche. **L'électricité générée par les turbines est alors injectée sur le réseau.**



L'intégralité des frais est supportée par JPee

Emprise au sol

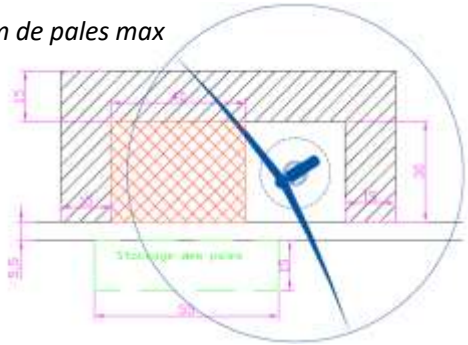
Emprise au sol pendant les travaux de construction :

- Stockage de la terre excavée et des pales ➔ **2800 m² environ**
- Montage de la grue ➔ **1100 m² à 1600 m²** (fourchette haute)

Emprise au sol après travaux :

- **2000 m² environ** (plateforme, fondations)

Pour 50m de pales max



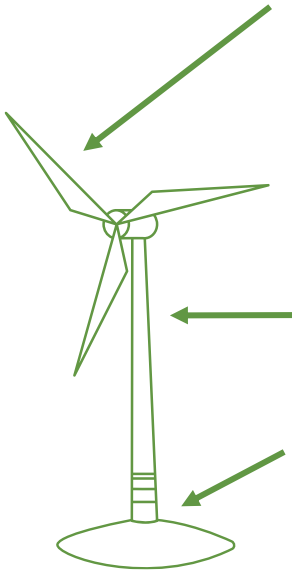
L'intégralité des frais est supportée par JPee



Démantèlement

Que dit la loi ?

Aujourd'hui 90% de la masse totale des éoliennes doit être démantelées puis réutilisées ou recyclée. Ce chiffre est passé à 95% au 1er janvier 2024. Règlementairement, l'opérateur éolien se doit de démanteler l'intégralité de la machine avec les fondations lors de l'arrêt de l'activité ou d'un renouvellement des éoliennes. (Arrêté du 22 juin 2020).



Les pales :
tout comme les coques de bateaux, sont en fibre de verre ou de carbone. Dans la majorité des cas, elles sont revalorisées de manière thermique. Les prochaines générations de pales seront 100% recyclables.

Le mât :
en acier est recyclé à 100%.

Les fondations :
le bardage en fer est retendu et le béton est concassé. Les deux matériaux sont ensuite recyclés dans leur intégralité.

L'intégralité des frais est supportée par JPee



Démantèlement

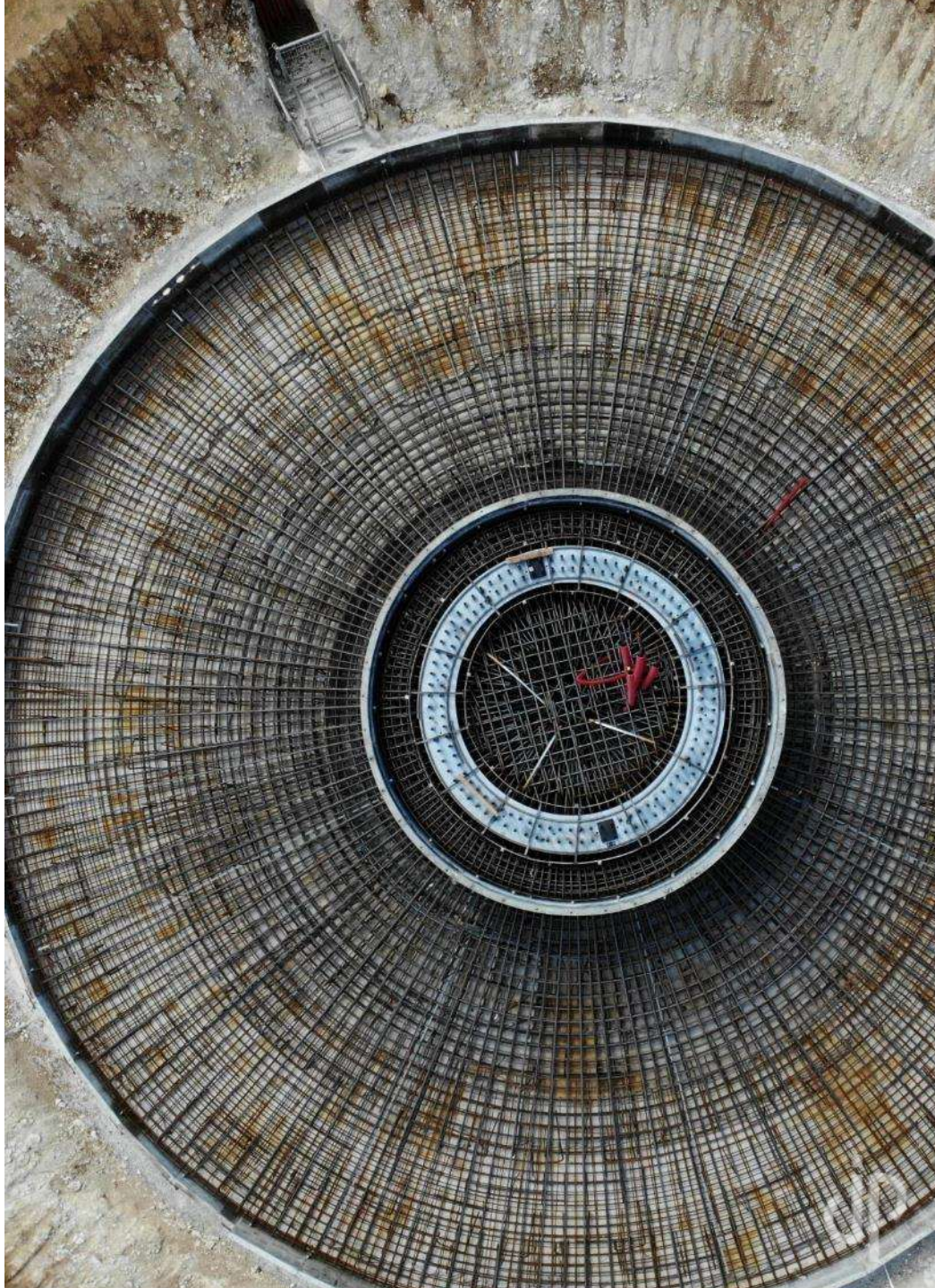
Que dit la loi ?

L'arrêté du 22 juin 2020 impose la constitution de garanties financières nécessaires aux opérations de démantèlement et de remise en état du site. La mise en service du site est conditionnée à la constitution de ces garanties, le montant est proportionnel à la puissance des éoliennes, selon la formule suivante :

Coût unitaire de démantèlement = (75 000 + 25 000 x (Puissance unitaire installée en MW - 2))

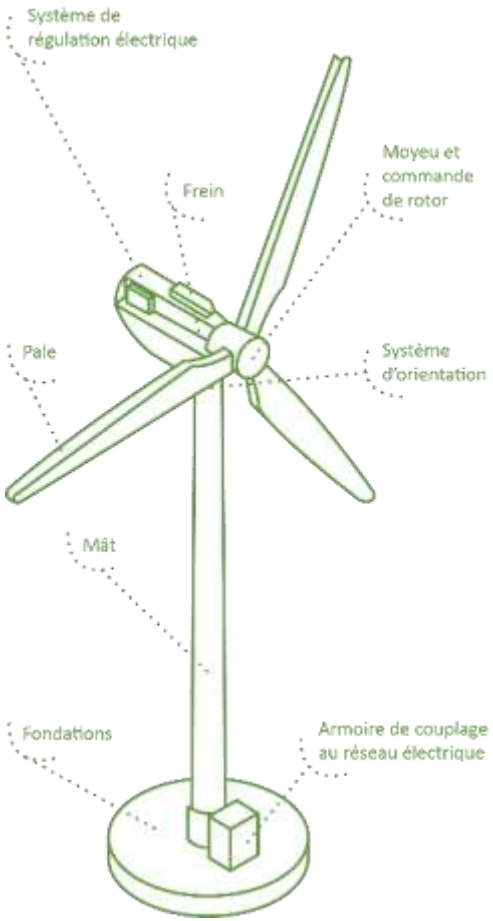


Les garanties financières couvrent le coût net, soit la différence entre le coût des opérations de démantèlement et la revalorisation des composants de l'éoliennes. Aujourd'hui, ***plus de 97% de la masse d'une éolienne est réutilisée ou recyclée.*** *Le reste est revalorisé sous forme de chaleur dans l'industrie.*



Renouvellement des parcs éoliens

Le recyclage des éléments d'une éolienne



Le coût de démantèlement

Les coûts de démantèlement des éoliennes sont liés :
- au démontage des éoliennes ;
- au déblai des fondations ;
- à la destruction et à l'évacuation des fondations ;
- la revalorisation des matériaux des éoliennes.

L'ensemble de ces opérations correspondent par éolienne à environ **110 000 € de coûts travaux***. Cependant, il faut considérer les revenus liés à la revalorisation des matières premières liées au démantèlement :
- la revente de l'acier, du mât et du ferraillage ;
- le béton, revalorisé dans le secteur du BTP.

**Ces sommes sont soumises aux prix du marché au moment des travaux.*

En 2023, l'ensemble des opérations de reventes des matières correspondent par éolienne à environ **30 000 € de revenus**.
Le **véritable coût de démantèlement** d'une éolienne est donc d'environ **80 000 € par éolienne** **.

Cette somme correspond au montant des garanties financières mises en place lors de l'installation d'un parc éolien, permettant le démantèlement du parc en cas de défaillance de l'exploitant du parc éolien.

Dernièrement, ce montant a été réévalué avec la loi d'Accélération des Énergies Renouvelables de 2023 selon la formule suivante :
Coût unitaire de démantèlement = 75 000 € + 25 000 € x (Puissance unitaire installée en MW - 2)

*** Dans le cadre des renouvellements de nos parcs éoliens en Beauce, deux éoliennes ont été vendues en intégralité. Douze éoliennes ont été revalorisées et vendues en pièces détachées.*



Vidéo de nos repowering

Renouvellement du parc éolien des Pénages



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Communes : Ouzouer-le-Doyen et Moisy (Loir-et-Cher)

Mise en service : 2023

Nombre d'éoliennes : 5

Puissance d'une éolienne : 2,2 MW

Modèle : Vestas V100

Hauteur totale : 125 mètres

Longueur des pales : 50 mètres

CHIFFRES-CLÉS

57,6 MW
Puissance installée

164 800 MWh
Productible annuel

74 130 personnes
alimentées (avec chauffage)

80 580 tonnes
de Co2 évitées

Montant de l'investissement : 19,7 millions d'euros

Retombées économiques locales

Exemples de projets entrepris grâce aux retombées financières sur la commune de Brinay (18) :

Mise en service en 2020, ce parc a permis de redistribuer à la commune :

245 000 € de retombées territoriales en 2023

Ces retombées territoriales ont permis à la commune d'entreprendre des projets dont :

- **La rénovation de la mairie-école ;**
- **L'aménagement d'une salle omnisport ;**
- **La réalisation d'un terrain multi-sport ;**
- **L'aménagement d'une Maison d'Assistants Maternels dans un logement de la ferme de Brinay.**



Influence sur l'immobilier ?

Etude de l'ADEME « Eoliennes et immobilier » - ADEME, 2022

Méthodologie

- Analyse quantitative (données)
- Analyse qualitative (entretiens)
- Facteurs pris en compte : topographie, boisement, acceptation

Résultats clés

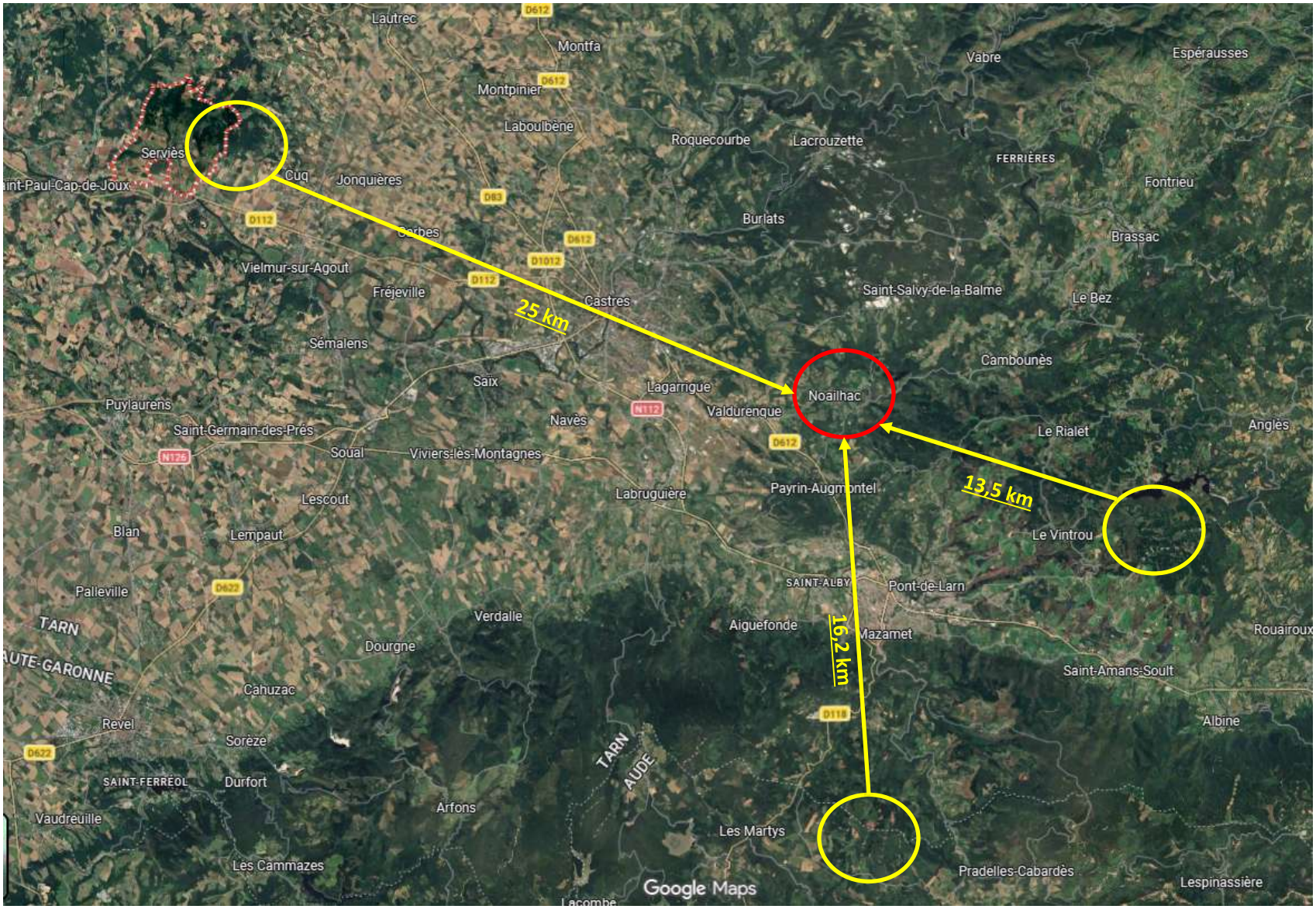
- **<u>Impact prix quasi nul</u>**
  - -1,5% dans un rayon de 5 km autour d'une éolienne
  - 0% au-delà
- 90% des biens : aucun impact
- 10% : impact très faible *(sur des maisons vendues sur la période 2015-2020)*
- Les biens situés à proximité des éoliennes restent des actifs liquides

Comparaison potentiel impact

- <u>Comparable à d'autres infrastructures</u> :
  - antennes téléphoniques,
  - centrales thermiques,
  - lignes haute tension,
  - Etc.

Cette étude conclue à un impact nul de l'éolien sur le nombre de transactions immobilières et quasi nul sur le prix des biens

Influence sur l'immobilier ?



Influence sur l'immobilier ?

Exemples de l'évolution du prix de l'immobilier sur des communes ayant des parcs éoliens :

Parc éolien Cuq-Serviès (81) :

- Communes de Cuq et Serviès
- Mise en service en 2009 (Novembre)
- 6 turbines
- Hauteur totale 125 m

Parc éolien de Sambrès (11) :

- Communes de Roquefère, Mas-Cabardès, Labastide-Esparbairenque
- Mise en service en 2016 (Septembre)
- 26 turbines
- Hauteur totale 120 m

Parc éolien de Saint-Amans-Valtoret (81):

- Commune de Saint-Amans-Valtoret
- Mise en service en 2024
- 5 turbines
- Hauteur totale 125 m

Évolution du prix de l'immobilier à Cuq



Évolution du prix de l'immobilier à Roquefère



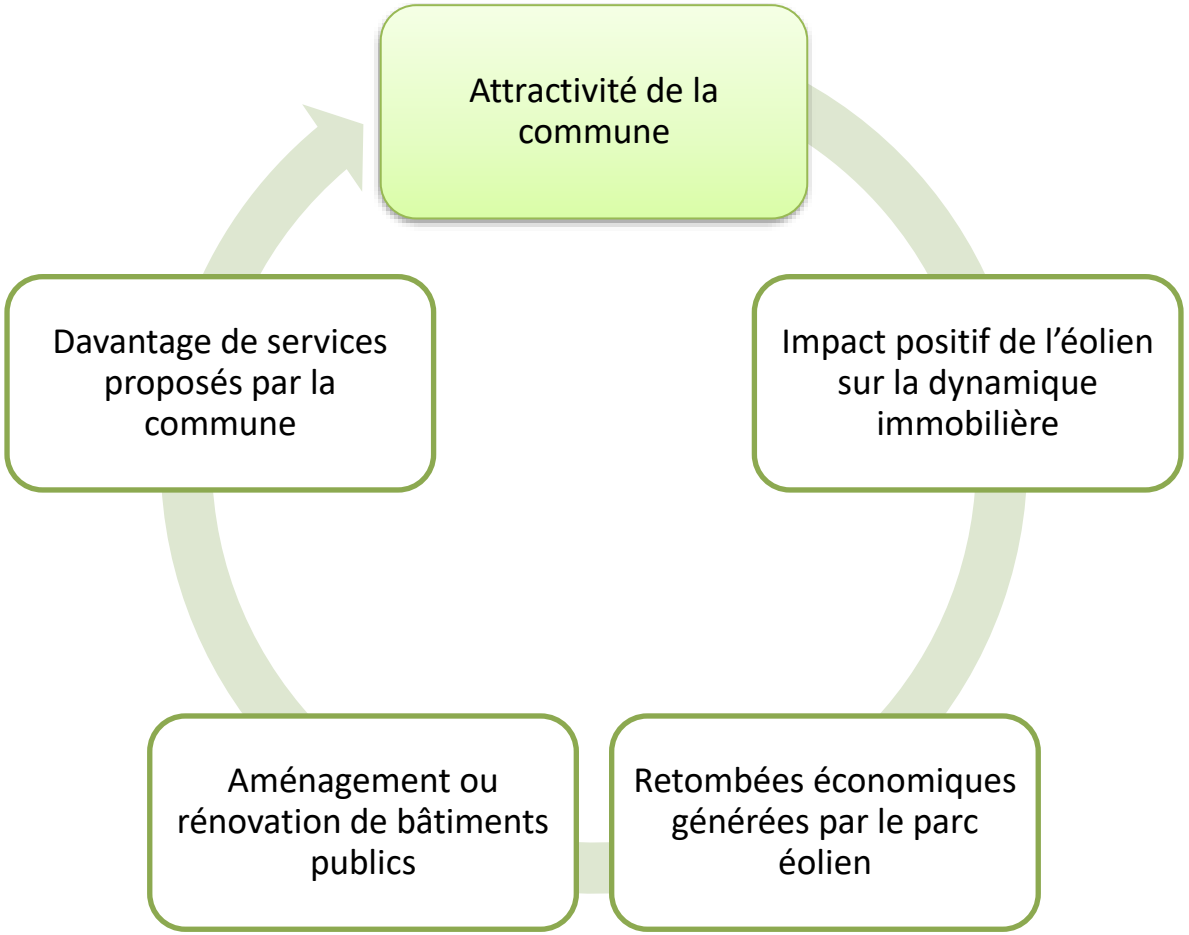
Source : Données MeilleursAgents et données publiques (Notaires, INSEE)

Évolution du prix de l'immobilier à Saint-Amans-Valtoret



Source : Données MeilleursAgents et données publiques (Notaires, INSEE)

Influence sur l'immobilier ?



Promesse de servitude

Pourquoi a-t-on besoin d'un accord pour utiliser les chemins ?

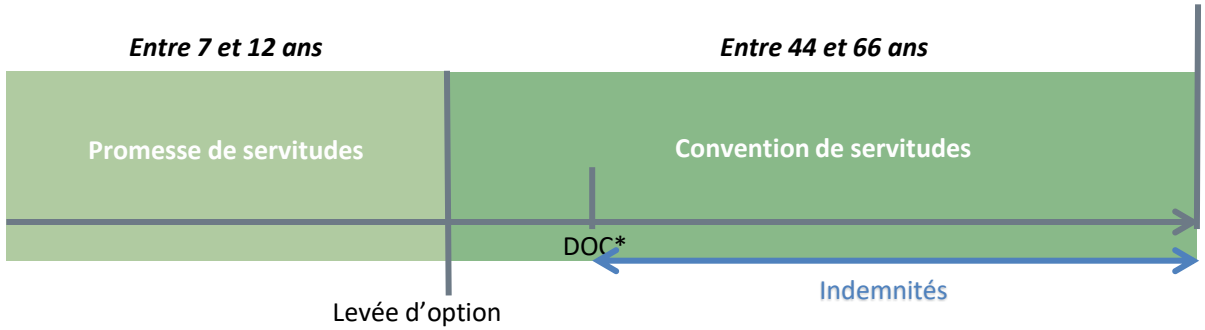
- Les éoliennes doivent être accessibles en permanence
- Des servitudes nécessaires au projet éolien pourront y être prévues : raccordement électrique, travaux d'élargissement ou renforcement de la voirie, survol
- Acter le montant des retombées économiques proposées à la commune en cas de réalisation du projet
- Les chemins ruraux font parti du domaine privé communal => **promesse de servitude**

Les Conditions :

- Promesse de servitude valable 7 ans (renouvelable une fois 5 ans) => durée nécessaire à l'obtention d'une autorisation
- Contrat sur 44 ans (renouvelable une fois 22 ans) => durée d'exploitation du parc éolien (2 renouvellements inclus)

Utilisation des chemins ruraux et voies communales :

- Servitudes de longue durée (surplomb, accès permanents 5-6 m de large, réalisation de talus, etc.) → **Entretien à la charge de Jpee**
- Servitudes de courte durée (tour d'échelle, élargissement provisoire – accès plateforme, etc.) → **Remise en état à la charge de JPee**
- La promesse de servitude liste a priori plus de chemins ruraux que nécessaire dans la mesure ou le transport des éoliennes jusqu'au site est étudiée une fois l'autorisation obtenue, au moment de la commande des éoliennes
- La convention définitive qui sera signée une fois le parc autorisé et prêt à construire n'incluera que les chemins effectivement nécessaires au projet



Indemnités :
1 000 €/MW/an
+ 1 000€/MW la première année

**Déclaration d'Ouverture de chanter*

Influence sur la santé ?

Etat des connaissances scientifiques de l'influence de l'éolien sur la santé

Type d'effet	Description	Niveau de preuve
Effets directs	Maladies, effets biologiques des infrasons	Aucun lien démontré scientifiquement
Gêne sonore	Bruit pouvant perturber le sommeil ou le confort	Effet possible, encadré par la réglementation (35 dB)
Effet nocebo	Symptômes liés aux attentes négatives et au stress (syndrome éolien)	Phénomène reconnu en médecine Rôle majeur du facteur psychologique
Effet stroboscopique	Peut générer une gêne visuelle temporaire (clignotement de l'ombre, ombre portée)	Les éoliennes tournent trop lentement pour déclencher des crises d'épilepsie Une étude est réalisée courant du DEV pour étudier ce phénomène

Autoconsommation collective

Revente d'électricité à un tarif préférentiel aux riverains et à la collectivité via l'Autoconsommation collective (ACC)



Regroupement de producteurs **(max 5 MWc cumulé)**
et de consommateurs, dans un rayon variable selon la commune (jusqu'à 20km selon le classement INSEE de la commune).

Autoconsommation collective

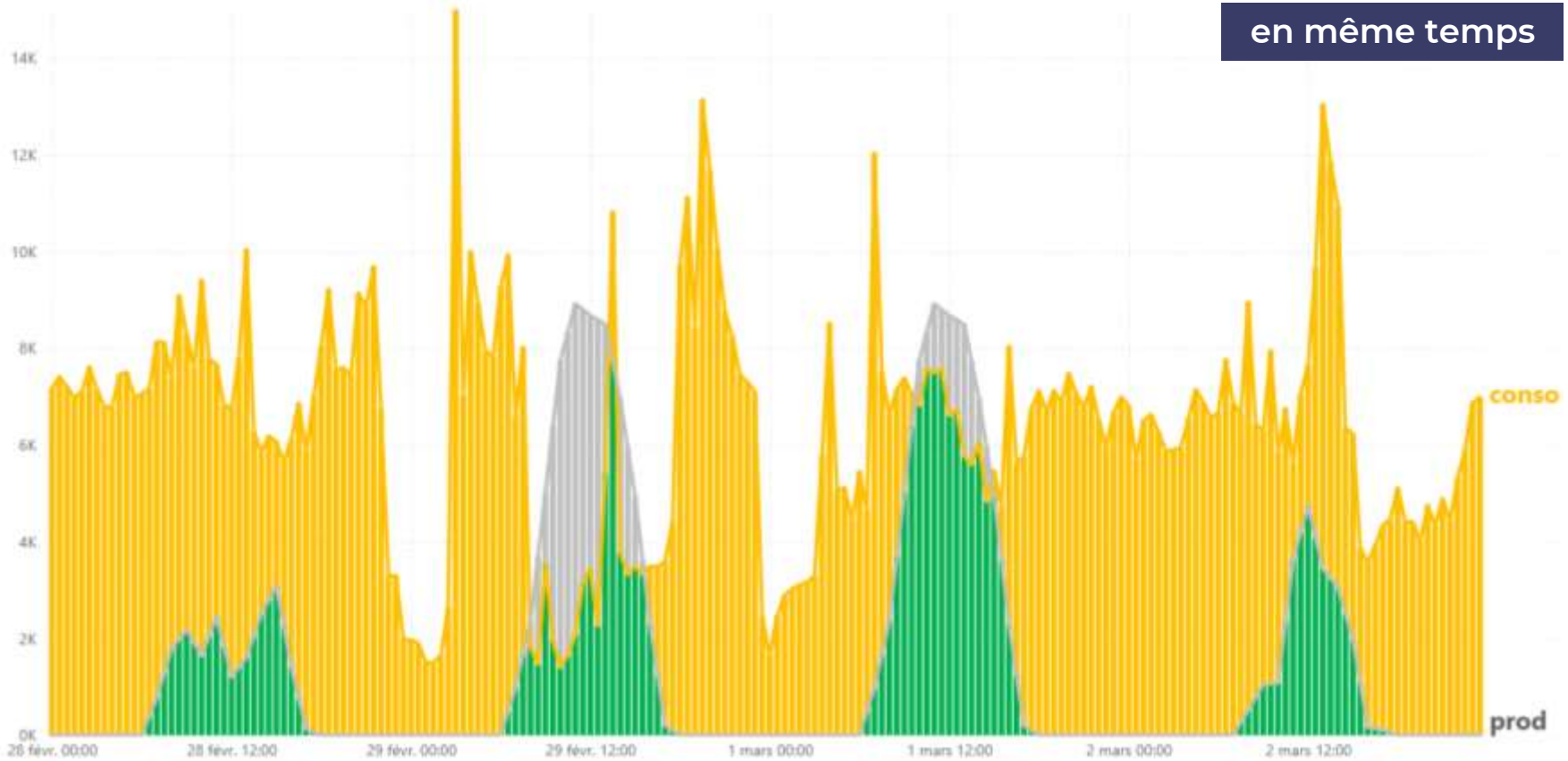
Autoconsommation Collective : comment ça marche ?

Autoconsommation collective

Autoconsommation collective, comment ça fonctionne ?

Les compteurs communicants relèvent les consommations et les productions

L'autoconsommation apparait lorsqu'il y a de la production et de la consommation en même temps



Autoconsommation collective

Autoconsommation collective, concrètement?

Les consommateurs rejoignent l'association créée par LocalWATT

Les consommateurs signent avec WATT&Co un contrat d'électricité en complément de leur contrat classique

Chaque mois, les consommateurs reçoivent 2 factures : ACC et facture habituelle

- Chaque consommateur reste **libre** de choisir son fournisseur d'électricité complémentaire
- Les acteurs sont liés au sein **personne morale organisatrice PMO-association**
- Chaque année une **assemblée générale est organisée par LocalWATT** pour améliorer l'opération
- Tous les flux physiques **transitent par le réseau classique : pas de travaux nécessaires**



Opération d'ACC à Bout-du-Pont-de-Larn (81)

Autoconsommation collective

Autoconsommation collective, les avantages?

LOCAL :

Valoriser le territoire en proposant une énergie locale aux citoyens

ECOLOGIQUE :

Une énergie renouvelable décarbonée et française

ECONOMIQUE :

L'électricité à bas prix, fixe sur la durée.

ACCOMPAGNEMENT :

LocalWATT s'occupe de tout : étude, juridique, contrat, gestion

SECURITE :

Consommation habituelle via le réseau, en complément du fournisseur actuel

Autoconsommation collective

Autoconsommation collective, la méthode?

Etapes	Moment clé	Ce qui est réalisé
1. Lancement & étude de faisabilité ACC	Début du projet	Présentation en mairie + estimation des économies potentielles
2. Développement du projet	Phase études & travaux	Conception et réalisation de l'installation
3. Structuration ACC	3 mois avant la fin de chantier	Etude approfondie, définition de l'offre et montage juridique
4. Contractualisation & mise en service	Fin de chantier	Signature du contrat et démarrage de l'autoconsommation

L'autoconsommation collective est anticipée dès le début pour estimer les gains, mais elle est structurée opérationnellement uniquement 3 mois avant la mise en service.

Cas concrets :

Mairie de 42 000 Habitants :

Avant :
💸 200 000 € / an
Aujourd'hui :
⚡ 170 000€ / an
Économie :
✅ **30 000 € économisés chaque année (15%)**

Mairie de 2 000 habitants :

Avant :
💸 17 000 € / an
Aujourd'hui :
⚡ 15 300 € / an
Économie :
✅ **1 700 € économisés chaque année (10%)**